

Addendum Addenda

No./No 1

Project Description / Description de projet U61 - Remplacement du Refroidisseur		
Project No./No de projet 5886	Departmental Representative / représentant ministériel Benoit Huot	Date 13-Oct-2021
Solicitation No./N° de sollicitation		
<p>Notice: This addendum shall form part of the tender documents and all conditions shall apply and be read in conjunction with the original plans and specifications.</p> <p>Nota: Cet addenda fait partie intégrale des dossiers d'appel; toutes les conditions énoncées doivent être lues et appliquées en conjonction avec les plans et les devis originaux.</p>		

Item No
Questions

Description

1.1 Est-ce que Daikin peut être considéré comme un fabricant acceptable pour le refroidisseur à condensation par air ?

- Daikin est un fabricant acceptable. Notez que les données de performance et les spécifications doivent être respectées. Tout changement résultant de l'utilisation d'un autre refroidisseur doit être coordonné avec d'autres divisions (y compris structurelles en ce qui concerne les dimensions). L'entrepreneur doit assumer tous les coûts associés à un autre refroidisseur. Notez que l'espace autour du refroidisseur doit être maintenu conformément aux instructions du fabricant. Notez que la vanne 61CV001 est dimensionnée pour le débit minimum du refroidisseur. Si le refroidisseur alternatif a un débit minimum différent, la vanne de régulation doit être révisée en conséquence.

1.2 Est-ce que Bell & Gossett ainsi que Tyco peuvent être considérés comme un fabricant acceptable pour les pompes?

- Bell & Gossett et Tyco sont un fabricant acceptable. Notez que les pompes doivent correspondre aux données de performance indiquées sur le programme d'équipement (HP, débit, etc.) et les pompes doivent répondre aux spécifications, y compris ASHRAE 90.1. Tout changement résultant de l'utilisation d'une autre pompe doit être coordonné avec les autres divisions. L'entrepreneur doit assumer tous les coûts associés à une autre pompe. Notez que l'espace autour du refroidisseur doit être maintenu conformément aux instructions du fabricant du refroidisseur.

- 1.3 Le tableau des vannes de régulation sur le dessin 5886-M01 prévoit le remplacement des vannes 3 voies existantes par de nouvelles vannes 2 voies. La Tuyauterie dit-elle être ajuster et devons-nous fournir et installer de la nouvelle isolation? Quel est le type de tuyau actuellement utilisé au niveau du ventilateur et quelle isolation utilisé?**
- Conduite conforme à la Section 23 21 13.02 – Systèmes hydroniques : Acier, article 2.1. Reportez-vous à la section 23 07 15 pour les exigences d'isolation du système hydronique.
- 1.4 Qui est responsable de l'élimination du glycol existant dans le système ?**
- L'entrepreneur est responsable de l'enlèvement et de l'élimination du glycol, et conformément aux règlements applicables.
- 1.5 " Le balancement peut-il être effectué pendant les heures normales ou doit-il être effectué après les heures ?**
- Le balancement peut être effectué pendant les heures normales régulières.
- 1.6 Est-ce qu'il y a de l'amiante dans le bâtiment ?**
- La tuyauterie du système de refroidissement ne contient pas d'amiante. Le rapport sur la substance désignée du bâtiment sera fourni au soumissionnaire retenu pour référence.
- 1.7**
Les détails du bloc de soutien illustrés sur le dessin 5886-M09 ne sont applicables que si le sol a une capacité portante minimale du sol de 100 kPa. Une étude a-t-elle été réalisée pour déterminer la capacité du sol?
- Oui. Un rapport géotechnique sera fourni au soumissionnaire retenu. Veuillez noter que l'entrepreneur doit demander à un ingénieur géotechnicien (embauché par l'entrepreneur) d'inspecter et d'approuver les surfaces d'appui avant de couler le béton. Les blocs de soutiens doivent également être inspectés et approuvés par l'ingénieur civil (embauché par l'entrepreneur) avant le remblayage.

- 1.8 Les spécifications exigent un tiers indépendant pour la mise en service. Pouvez-vous confirmer cette exigence ?**
- Oui. Nous exigeons un tiers indépendant sur ce projet. Cette personne/entreprise doit relever directement du Représentant du Ministère et ne peut pas faire partie de la paie régulière de l'Entrepreneur (indépendant).
- 1.9 Est-ce que Carrier peut être considéré comme un fabricant acceptable pour le refroidisseur à condensation par air ?**
- Carrier n'est pas approuvé en raison des dimensions plus importantes et des exigences de dégagement recommandées par le fabricant.
- 1.10 Les raccords pour la tuyauterie d'eau souterraine sont fournis non isolés. Veuillez clarifier les exigences d'isolation pour les coudes de tuyauteries enterrés.**
- Oui, les raccords ne sont pas isolés du fabricant. L'entrepreneur est responsable de fournir l'isolation des raccords conformément à la section 23 21 13.02, article 2.2.6. Voir l'article 2.2.5 sur la même section pour les exigences d'isolation et se référer au détail du dessin 1/M09 pour l'épaisseur.
- 1.11 Est-ce qu'il y a un espace de rangement disponible sur place pour le parement qui sera temporairement retiré ?**
- Oui, un espace de rangement extérieur est disponible et sera discuté avec le représentant du département lors de la réunion de lancement.
- 1.12 Est-ce qu'il y a des toilettes disponibles sur place ?**
- Non, l'entrepreneur doit fournir une toilette portative et une station de lavage des mains.

1.13 Nous aimerions demander qu'Urecon soit considéré comme une alternative au système Perma-Pipe spécifié sur ce projet. Voir la fiche technique ci-jointe pour examen.

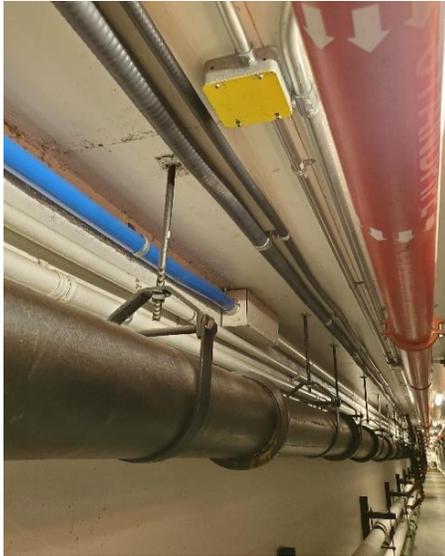
Le produit proposé n'est pas une alternative approuvée au tuyau spécifié. Le système proposé utilise une gaine en ruban et le produit spécifié est une gaine extrudée sans couture. L'épaisseur de la gaine du produit spécifié est de 100 mils jusqu'à 12 pouces de diamètre, la gaine proposée est de 50 mils jusqu'à 16 pouces de diamètre.

1.14 Photo du panneau électrique PD1



1.15 Photo du tunnel sous-terrain

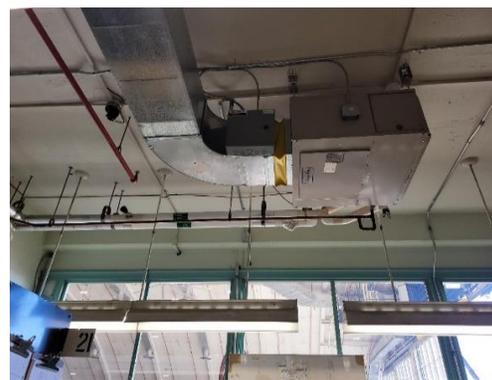


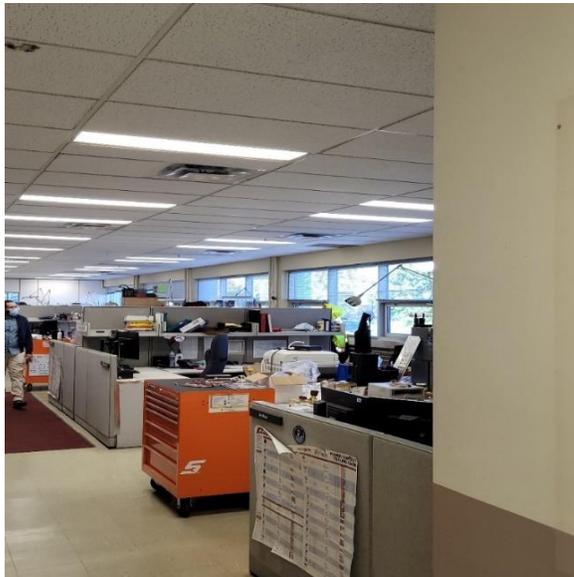


1.16 Photo des ateliers et bureaux ainsi que leur hauteur.

les ateliers et bureaux au rez-de-chaussée ont une hauteur de 13' de dalle à dalle. Le plafond suspendu que l'on retrouve dans certain bureau est à 11' du sol.

Les bureaux au 2e étage ont une hauteur de 11' de dalle à dalle. Le plafond suspendu est à 9' du sol.



**1.17**

L'entrepreneur devra avoir un compte de contingence de \$5000 pour engager des déménageurs tel que requis pour rééquilibrer les soupapes existantes tel qu'indiqué sur le dessin M01, L'entrepreneur devra fournir les pièces justificatives (Factures) du déménageur, le valeur du contrat sera ajusté selon les pièces justificative. (veuillez utiliser la feuille de ventilation de prix réviser)

1.18

Voir ci-attaché feuille de signature de la visite obligatoire .

Fin.



COST BREAKDOWN FOR FIXED PRICE CONTRACT

Description and location of work			Request no. 5886		Page 1__ of 1__
U61 Chiller Replacement			Contract no.		
Item No.	Description	Value of Item	% Done		Amount to Date
			This period	To Date	
1	General Contractor / Entrepreneur Général				
2	Mobilization / Mobilisation				
3	Structural / Structure (S01,S02)				
4	Architectural / Architecture (A01,SP01)				
5	Mechanical/Mécanique Démolition				
6	Chiller / Refroidisseur				
7	Pumps and new Control valves Pompe et valve de contrôle				
8	Mechanical Piping and Fittings / Tuyauterie et Raccords Mécaniques				
9	Pipe Insulation / Calorifuge Tuyauterie				
10	Mechanical Labour / Main D'oeuvre (Mécanique)				
11	Controls / Régulation				
12	Electrical Labour / Main D'oeuvre (Électrique)				
13	Electrical (wiring, conduit and breaker) / Electrique (cablage, conduit, et disjoncteurs)				
14	Commissioning / Mise en service				
15	Balancing / Équilibrage				
16	Seismic / Seismique				
17	Demobilization Démobilisation				
18	Closeout Documents Documents de Fermeture				
19	Movers (Addendum #1_Item_1.17) Déménageur (Addenda #1_Item_1.17)	\$5000			

Mandatory Site Visit Attendance / Visite de chantier obligatoire

Project Description / Description de projet U61 - Free Cooling & Chiller Replacement			Closing Date / Date de fermeture October 21st 2021 2:00 PM	
Solicitation No./N° de sollicitation 21-58061		Project No./No de projet 5886		1st Showing / 1er visite October 6 2021 12:00 AM
Departmental Representative / représentant Benoit Huot		Signature	Alternate / Substituts October 12th 2021	Question October 14th 2021
			2nd Showing / 2ieme visite October 8 2021 12:00 AM	

COMPANY/ENTREPRENEUR	NAME/NOM	SIGNATURE	PHONE/TELEPHONE	EMAIL/COURRIEL
Gannon Blackburn	Corey Lees	October 6th	613-859-2653	clees@gbeinc.ca
Baxtec	Alain Routhier	October 6th	613-738-7450	arouthier@baxtec.com
Climate Works	Brett Reid	October 6th	613-297-4091	breid@climateworks.ca
Thompson boiler works	Claude Turpin	October 6th	613-227-8893	estimating@thompsonboilerworks.ca
TPH	Kevin McNeil	October 6th	613-979-2038	kevinmcneil@tphinc.ca
Seamless Mechanical	Nicolas Vinette	October 8th	613-406-9324	nick@seamlessmech.com
Black & McDonald	Calum Mackay	October 6th	613-407-4912	cmackay@blackandmcdonald.com
Richie's Welding	Daniel Akat	October 8th	613-909-4157	daniel@ritchieswelding.ca
Modern Niagara	Jason Chapman	October 8th	613-223-8627	jason.chapman@modernniagara.com
Carleton electric	Mark Conrad	October 8th	613-880-2260	mconrad@carltonelectric.com
F.trottier	Hamid Zeghoud	October 8th	613-745-8688	Gabrielle@trottier.ca
TPH	Kevin McNeil	October 8th	613-979-2038	kevinmcneil@tphinc.ca
McNolty	Chris Smith	October 8th	613-668-8573	chris@mcnolty.ca
Century	Greg Lundy	October 8th	613-726-1539	glundy@centurymechanical.com
Plan Group Inc	Jacob Thomas	October 8th	613-797-6900	jacthomas@plan-group.com